|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé de l’action lecture** | « Mon Printemps 2020 : on peut toujours lire, on peut toujours écrire… »**Comment évoquer un personnage d’un livre ?** |
| **Principe**  | A la manière d’un carnet de lecture, prendre plaisir à lire et à communiquer ses émotions de lecteur sur un personnage.  Les élèves de l’école primaire disposeraient d’une liste d’ouvrages de littérature de jeunesse sélectionnés par les IEN missions maternelle et français à partir des sites proposant des ouvrages en accès gratuit. L’activité proposée consisterait en la production d’une trace sur feuille A4, un dessin, quelques phrases, pour exprimer ce que l’on a compris, ce que l’on a apprécié ou détesté chez un personnage ou plusieurs.L’ensemble des traces sera traité numériquement pour aboutir à une production commune valorisée sur les sites départementaux et académiques. |
| **Objectifs recherchés** | - Acquérir des automatismes et maîtriser les mécanismes de la lecture pour lire de manière fluide et aisée. - Développer des compétences de compréhension des textes. - Développer le goût pour la lecture, dans un acte de partage et d'échange, au sein de la classe, de l'école et au sein des familles. |
| **Diffusion** | La liste d’albums ou d’albums audio accessibles en ligne sera envoyée par les IEN aux directeurs d’école et aux enseignants puis retransmises aux familles par les différentes voies de communication mises en place. La consigne sera donnée aux élèves lors de cette transmission.Une remontée par les mêmes canaux, à la circonscription (ERUN) puis jusqu’au département (CPDTICE) et à l’académie (CT1D).Précisez les adresses des contacts pour votre département |
| **Pour aller plus loin…** | A la reprise des enseignements, évoquer ses lectures en classe et en débattre, initier un carnet de lecture… |
| **Inscription** | Pas d’inscription, tous les élèves peuvent participer. En revanche, une date limite de remontée est fixée le 22 avril.  |
| **Pilotes** | IEN maternelle et français  | Indiquer les coordonnées pour votre département |  |